

# MULTIGEST SELECTION CREDIT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

---

PROSPECTUS SIMPLIFIE



## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A. STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: MULTIGEST SELECTION CREDIT
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EdRIM GESTION
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: CABINET SELLAM
<u>Commercialisateur</u>	: EdRIM SOLUTIONS

Selon le canal de distribution, la commercialisation pourra être assurée soit par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, soit par Edmond de Rothschild Asset Management, soit par EdRIM SOLUTIONS soit par tout autre tiers commercialisateur de l'OPCVM. Les responsabilités afférentes à la commercialisation de l'OPCVM incomberont à l'entité qui en assure la distribution ou le placement.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :**  
Obligations et autres titres de créances internationaux
- **OPCVM d'OPCVM :**  
Jusqu'à 100 % de l'actif net.
- **Objectif de Gestion :**  
L'objectif de gestion est de participer aux opportunités d'investissements présentes sur les marchés de taux et du crédit en constituant un portefeuille des meilleurs gérants et des meilleurs fonds intervenant sur ce segment. Ces investissements seront réalisés à travers une sélection d'OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés de taux et du crédit.

Dans ce cadre, les OPCVM et fonds d'investissement sélectionnés pourront intervenir sur tous types de maturité, tous type de notation, tous types d'émetteurs (emprunts d'états et dettes d'émetteurs privés, dont des obligations convertibles) en se concentrant principalement sur l'Europe.

- **Indicateur de référence :**  
EuroMTS 3-5 ans

L'EuroMTS 3-5 ans réplique la performance du marché des obligations d'état libellées en euro et dont la maturité résiduelle est comprise entre trois et cinq ans ; il est pondéré par le poids relatif de l'encours de la dette de chaque état dans la plage de maturité de trois à cinq ans. Il est calculé et publié en temps réel par EuroMTS, plateforme de négociation sur les marchés obligataires, en association avec Euronext, sur son site internet ([www.euromtsindex.com](http://www.euromtsindex.com)) ou sur les principaux fournisseurs d'information financière : Reuter (page EUROMTSINDEX) ou Bloomberg (page EMTS).

La comparaison avec l'indicateur de référence est fournie à titre indicatif.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste. En fonction des perspectives perçues par le gérant, le portefeuille sera exposé à des produits de taux, à des obligations convertibles, à des titres de créances et instruments du marché monétaire par l'intermédiaire de parts ou actions d'OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les marchés de taux et du crédit. L'exposition à chacune de ces catégories d'instruments financiers pourra varier selon l'appréciation de la société de gestion. La répartition entre les différents supports d'investissement sera définie en fonction des anticipations de la société de gestion quant aux différents marchés. Le portefeuille sera principalement concentré sur l'Europe, avec possibilité néanmoins d'exposer le portefeuille aux marchés émergents (dette publique et privée).

La part des OPCVM et fonds d'investissement de taux et crédit pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds. Ces OPCVM et fonds d'investissement pourront intervenir sur tous types de maturité, tous types de notation, tous types d'émetteurs. Ces OPCVM et fonds d'investissement pourront également être investis dans des obligations convertibles, la part de ceux-ci ne pouvant pas représenter plus de 20% de l'actif net du Fonds.

Certains thèmes, pays ou régions spécifiques liés aux anticipations économiques seront choisis, aboutissant à des sur ou sous expositions sectorielles. Les OPCVM et fonds d'investissement de taux et crédit pourront être investis sur des emprunts d'états et de la dette d'émetteurs privés, sans considération de rating. La part des OPCVM et fonds d'investissement exposés aux emprunts d'état et d'émetteurs privés de pays émergents ne pourra pas excéder 30% de l'actif net du Fonds. La part des OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les émissions à haut rendement (*high yield*) ne pourra pas dépasser 30% de l'actif net du Fonds. Le total des OPCVM et fonds d'investissement principalement exposés aux emprunts d'état et d'émetteurs privés de pays émergents ainsi qu'aux obligations à haut rendement (*high yield*) ne pourra pas représenter plus de 50% de l'actif net du Fonds.

Dans ce cadre, la fourchette de sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 10.

Le processus de gestion se déroule en trois étapes :

- Tout d'abord, un scénario d'allocation par classe d'actifs est déterminé en fonction de différentes analyses ; ces analyses portent principalement sur le contexte macroéconomique, sur les niveaux de valorisation des différents marchés et sur l'évolution de la liquidité selon les classes d'actifs.
- Ce scénario permet, dans un second temps, de définir des anticipations de performance pour chacun des grands segments de marchés (selon les régions, les pays, les secteurs et les tailles de capitalisation) et styles de gestion ; à partir de ces anticipations, est établie une répartition du portefeuille. Certains thèmes spécifiques liés aux analyses économiques sont choisis, aboutissant à des sur ou sous expositions sectorielles.
- Enfin, les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents sont sélectionnés selon les conclusions des deux étapes précédentes. Le principal critère de sélection des OPCVM utilisés est la qualité de la gestion, abordée par des critères quantitatifs (étude de performance, risque, corrélations) et qualitatifs (historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, adaptation du processus à l'objectif de gestion, etc...).

Le Fonds est un OPCVM conforme à la directive 85/611/CEE modifiée. Il pourra investir dans les limites réglementaires de 100 % en parts ou actions d'OPCVM français ou d'OPCVM européens coordonnés ainsi qu'en parts ou actions de « closed-end funds » répondant aux critères d'éligibilité fixés par le II de l'article R. 214-1-2 du Code monétaire et financier et dont les parts ou actions sont négociées sur un marché réglementé. Les stratégies des « closed-end funds » éligibles seront compatibles avec l'objectif de gestion du Fonds.

Le Fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif dans un même OPCVM. Ces OPCVM pourront être gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Le Fonds pourra également investir dans la limite réglementaire de 30 % de son actif en parts ou actions de « trackers » étrangers cotés ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement étrangers, respectant les conditions fixées par l'article R. 214-25 du Code monétaire et financier.

Dans un but de protection de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le Fonds pourra avoir recours aux instruments financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (*futures*, options listées) ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. Les instruments dérivés utilisés seront principalement des contrats *futures* ainsi que des options listées.

Le Fonds cherchera à couvrir le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, le portefeuille pourra présenter un risque de change direct ou indirect dans la mesure où le Fonds pourra investir, jusqu'à 30% de son actif, dans d'autres OPCVM et fonds d'investissement au sein desquels il peut s'avérer délicat d'appréhender le risque de change sous-jacent, ces OPCVM et fonds d'investissement intervenant sur des marchés émergents dont les devises peuvent ne pas être couvertes pour des raisons techniques ou pour des raisons liées à un choix du gérant sous-jacent.

La trésorerie sera gérée via des OPCVM monétaires, des opérations de prise en pension ou des titres de créance négociables. Le Fonds pourra également conclure des opérations d'acquisitions temporaires de titres portant sur des actions, des obligations et titres de créance négociables, des parts et actions d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement, des instruments à dérivés intégrés cotés.

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions. Les stratégies et instruments mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des OPCVM et fonds d'investissement sélectionnés par la société de gestion, eux-mêmes investis dans des instruments financiers. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et juridique ainsi qu'à son horizon d'investissement.

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres à haut rendement dits « *high yield* » dans la limite de 30% de l'actif peut avoir un impact significatif de la valeur liquidative.

· Risque de perte en capital :

Le fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

· Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM. Le risque de taux pourra concerner jusqu'à 100% du portefeuille.

· Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et de défaut qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative de l'OPCVM. La part des OPCVM et fonds d'investissement exposés aux emprunts d'état et d'émetteurs privés de pays émergents n'excèdera pas 30% de l'actif net du Fonds. La part des OPCVM et fonds d'investissement spécialisés sur les émissions à haut rendement (*high yield*) ne dépassera pas 30% de l'actif net du Fonds.

Le total des OPCVM et fonds d'investissement principalement exposés aux emprunts d'état et d'émetteurs privés de pays émergents et aux obligations à haut rendement n'excédera pas 50% de l'actif net du Fonds.

· Risques liés aux marchés cibles (marchés « émergents ») :

Le Fonds peut investir indirectement et à hauteur de 30% maximum de son actif dans certains titres comportant un degré de risque supérieur à celui généralement associé aux investissements sur les principaux marchés boursiers, notamment du fait de facteurs politiques et/ou réglementaires locaux. Les titres émis sur ces marchés dits émergents peuvent être significativement moins liquides et plus volatils que ceux émis sur des marchés plus matures. A cet égard, les titres des pays émergents offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque de portefeuille. Ainsi, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

· Risque actions :

La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser. Aucun investissement direct en actions ne sera réalisé mais le Fonds sera bien exposé, indirectement via la détention de parts d'OPCVM et fonds d'investissement spécialisés dans des obligations convertibles, sur cette classe d'actifs. Les OPCVM et fonds d'investissement spécialisés dans les obligations convertibles ne représenteront pas plus de 20% de l'actif net du Fonds.

· Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différentes stratégies suivies par les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que sur la sélection de ces OPCVM et fonds d'investissement. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les stratégies ou les OPCVM et fonds d'investissement les plus performants.

· Risque de change :

Un placement en devises autres que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. Ainsi, en cas d'appréciation de l'euro contre d'autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Le Fonds cherchera à couvrir le risque de change induit par un placement en devises autres que la devise de référence de l'OPCVM. Néanmoins, le portefeuille pourra présenter un risque de change direct ou indirect dans la mesure où le Fonds pourra investir dans d'autres OPCVM et fonds d'investissement au sein desquels il peut s'avérer délicat d'appréhender le risque de change sous-jacent, ces OPCVM et fonds d'investissement intervenant sur des marchés émergents dont les devises peuvent ne pas être couvertes pour des raisons techniques ou pour des raisons liées à un choix du gérant sous-jacent.

Les risques mentionnés dans cette rubrique sont explicités et détaillés dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tous souscripteurs personnes physiques et morales.

Part C : tous souscripteurs.

Montant minimum de souscription initiale de la part C : 1 part

Part I : principalement personnes morales / investisseurs institutionnels.

Montant minimum de souscription initiale de la part I : 50.000 EUR

**Le Fonds s'adresse à des investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais d'une exposition aux marchés de taux et du crédit, tout en étant conscients des risques auxquels ils s'exposent et notamment un risque de taux et de défaut.**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce Fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce Fonds.

- Durée de placement minimum recommandée : 3 ans.

#### INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

##### ➤ Frais et commissions :

##### - Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts souscrites	5 % maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts souscrites	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts rachetées	Néant
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur Liquidative x Nbre de parts rachetées	Néant

##### - Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- une commission de surperformance.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du FCP	Part I : 0,5% TTC* maximum Part C : 1% TTC* maximum
Commission de surperformance	Actif net du FCP	Part I : 10% de la performance au-delà de EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps de performance annuelle Part C : 10% de la performance au-delà de EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps de performance annuelle
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Montant de la transaction sur un OPCVM	<i>Sur les transactions :</i> - néant pour les OPCVM du groupe Edmond de Rothschild - 0,10% + TVA pour les OPCVM externes (mini : 25 € + tva sur les OPC français, 220 € + tva sur les OPC étrangers), Encaissement de coupons étrangers : 5% + TVA
Commissions de mouvement perçues par le Conservateur par délégation BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE **	Par opération sur un OPC alternatif	75 USD TTC par opération sur OPC alternatif

\* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA

\*\* Banque Privée Edmond de Rothschild Europe est conservateur par délégation des seuls actifs alternatifs du FCP.

#### Modalités d'application de la commission de surperformance :

Un partage de la performance est prévu au profit de la société de gestion, à hauteur de 10% de la performance au-delà de EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps, selon les modalités suivantes :

- . le calcul se déclenche à partir du jour où la valeur liquidative atteint la plus haute valeur de la fin d'une des périodes de référence précédentes, et lorsque la performance du Fonds dépasse EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps de performance annuelle ;
- . la provision ainsi constituée correspond à 10% de la performance au-delà d'EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps de performance annuelle ;
- . les périodes de référence s'achèvent à chaque date de clôture comptable (dernier jour ouvré du mois de janvier) ;
- . la première période de référence s'étend de la date de création au 29 janvier 2010, le calcul se déclenchant si la valeur liquidative est supérieure à celle de la valeur liquidative d'origine, et si la performance annuelle du fonds dépasse EuroMTS 3-5 ans + 100 Bps sur cette période.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations. La commission de surperformance fait l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative.

Dans le cas d'un rachat, la quote-part de la commission de performance se rattachant aux parts rachetées sera cristallisée et restera en conséquence acquise à la société de gestion..

Les souscripteurs peuvent à tout moment obtenir communication du détail de ces calculs auprès de la société de gestion.

**Frais de gestion indirects maximum** : le FCP s'engage à ne souscrire que dans des OPCVM et fonds d'investissement dont les frais de gestion fixes ne dépasseront pas 2% TTC par an de l'actif net et dont les frais de gestion variables ne dépasseront pas 30% TTC de la surperformance.

Le FCP ne supportera en général aucune commission de souscription à raison de ses investissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents. De façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de souscription de 1% maximum.

Le FCP ne supportera en général aucune commission de rachat à raison de ses désinvestissements dans les OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents. Néanmoins, de façon exceptionnelle, le FCP pourra supporter une commission de rachat de 5% maximum.

<b>Frais indirects</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription	Valeur Liquidative X Nbre de parts souscrites ou rachetées de l'OPCVM ou fonds d'investissement sous-jacent	1% maximum
Commission de rachat*		5% maximum
Frais de gestion des OPCVM composant l'actif du fonds**	Sur la valorisation de l'OPCVM ou du fonds d'investissement sous-jacent	2% TTC maximum

\* aux commissions de rachat peuvent s'ajouter des pénalités de sortie

\*\* hors éventuelles commissions de surperformance

Toute rétrocession de frais de gestion des OPCVM et fonds d'investissement sous-jacents acquis par le FCP sera reversée au FCP.

Dans la mesure où de façon exceptionnelle un sous conservateur, pour une opération particulière, serait amené à prélever une commission de mouvement non prévue dans les modalités ci-dessus, la description de l'opération et des commissions de mouvement facturées sera renseignée dans le rapport de gestion de l'OPCVM.

- Procédure de choix des intermédiaires :

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du groupe Edmond de Rothschild. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

- Modalités de calcul et de partage de la rémunération sur les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger :

Les opérations de pensions livrées sont réalisées par l'intermédiaire de LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE dans les conditions de marché applicables au moment de leur conclusion.

La rémunération des pensions livrées est intégralement acquise au FCP.

Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de l'OPCVM.

➤ **Régime fiscal** :

**Fiscalité de l'OPCVM** : Les Fonds communs de placement étant des copropriétés de valeurs mobilières, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

<b>INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL</b>
--

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 12 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées, en montant, en nombre entier de parts ou en millièmes de part, sur la base de la valeur liquidative du jour même.
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

Les parts « I » et « C » sont émises en montant, en nombre entier de parts ou en millièmes de part.

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de janvier.

➤ **Affectation des revenus :**

Capitalisation.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts :**

<i>Type de Parts</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Devise</i>	<i>Frais de Gestion</i>	<i>Montant minimum de souscription initiale (en nombre de parts ou en montant)</i>	<i>Souscripteurs concernés</i>
Part C	FR0010690990	Capitalisation	Euro	1% TTC	1 part	Tous souscripteurs
Part I	FR0010695189	Capitalisation	Euro	0,5% TTC	50.000 €	Principalement personnes morales / investisseurs institutionnels

➤ **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 5 décembre 2008. Il a été créé le 16 janvier 2009.

**INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :  
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE  
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.  
Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

EdRIM GESTION est à votre disposition pour toute information ou question relative au F.C.P. au siège social de la société.

EdRIM GESTION

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 00 33 1 40 17 27 04

e-mail : [edrim\\_information@lcf.fr](mailto:edrim_information@lcf.fr)

Télécopie : 00 33 1 40 17 23 67

Site internet : [www.edrim.fr](http://www.edrim.fr)

Selon le canal de distribution, la commercialisation pourra être assurée soit par la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, soit par Edmond de Rothschild Asset Management, soit par EdRIM SOLUTION soit par tout autre tiers commercialisateur de l'OPCVM. Les responsabilités afférentes à la commercialisation de l'OPCVM incomberont à l'entité qui en assure la distribution ou le placement.

Date de publication du prospectus : 08 juillet 2010

Le site de l'A.M.F. ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

**II. PARTIE B STATISTIQUE**

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

Les performances seront disponibles à fin décembre 2009.

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 29 JANVIER 2010 PART C**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>1,00%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	<b>0,46%</b>	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		0,48%
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-0,02%
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>0,92%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		0,71%
. commissions de mouvement		0,21%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,38%</b>	

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 29 JANVIER 2010 PART I**

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,50%</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement</b>	<b>0,46%</b>	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		0,48%
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-0,02%
<b>Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.</b>	<b>1,09%</b>	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		0,88%
. commissions de mouvement		0,21%
<b>Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos</b>	<b>2,05%</b>	

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de depositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

**Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :**

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Les données sur les frais facturés ne sont pas disponibles.

**INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 29 JANVIER 2010**

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille actions :  
Sans objet au regard de la classification du F.C.P.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

<b>Classes d'actifs</b>	<b>Transactions</b>
<b>Pension livrées</b>	100 %
<b>Titres de créance</b>	0 %
<b>Obligations</b>	0 %